

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 6 novembre 2018**

**Date de la convocation : 30/10/2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO,  
M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN,  
M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-  
Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-  
FOURNET, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick  
GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain  
LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS,  
M. Guy MARTINET, Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine  
PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline  
SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Absent suppléé** : Mme Christiane JURY représentée par son suppléant M. Fernand FURST, M. André  
MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir** : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à  
M. Manuel BELMONTE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. Jacques THOIZET, M. Jean-François  
MERLE à M. René PASINI, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

**Absents** : Mme Virginie OSTOJIC, Thierry QUINTARD, Mme Blandine VIDOR.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **ASSAINISSEMENT** – Eaux usées : convention pour le déversement et le traitement des  
eaux usées domestiques du syndicat intercommunal d'assainissement de la Plaine  
Lafayette à la station de Vienne Sud

**Rapporteur** : Alain CLERC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par arrêté inter préfectoral du 17 novembre 2017, la Communauté d'agglomération ViennAgglo a  
fusionné avec la Communauté de communes de la Région de Condrieu.

L'arrêté prévoit concomitamment à la fusion, la dissolution du SYSTEPUR.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-25-1 du Code général des collectivités  
territoriales, Vienne Condrieu Agglomération et le Syndicat de Plaine Lafayette ont convenu, par  
délibérations concomitantes des modalités de partage de l'actif et du passif du syndicat. C'est ainsi  
que :

- La totalité de l'actif et du passif du SYSTEPUR a été reprise par Vienne Condrieu  
Agglomération.

- Le Syndicat a souhaité être indemnisé de sa participation au financement de la station d'épuration de Vienne Sud. Le versement d'une somme d'un montant de 868 936,25€ par Vienne Condrieu Agglomération a ainsi été acté. Il a également été convenu que Vienne Condrieu Agglomération répercuterait le montant de l'indemnisation versée au Syndicat dans le tarif de traitement appliqué à ce dernier

Le Syndicat étant raccordé au système d'assainissement de la station d'épuration de Vienne Sud, il convient donc de passer une convention afin de fixer les modalités techniques, juridiques et financières du transit et du traitement de ses eaux usées.

Les principales caractéristiques de cette convention sont les suivantes :

- Autorisation donnée au syndicat pour le déversement et le traitement de ses eaux usées dans le système d'assainissement de la station d'épuration de Vienne Sud ;
- Durée de 20 ans à compter du 30 juin 2018 ;
- Le cout de traitement facturé au syndicat est calculé sur une base annuelle en fonction du coût net d'exploitation de la station d'épuration. Pour l'année 2018 il s'établit à 0,6151€ HT/m<sup>3</sup>
- Le cout de transit facturé au Syndicat s'établit à 0,043 € HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2018. Il fait l'objet d'une indexation selon les modalités prévues dans le cadre de la convention.
- Le tarif de transit et de traitement est majoré du paiement d'une indemnité forfaitaire correspondant à l'annuité d'un emprunt d'un montant de 868 936,25 € (correspondant à la compensation versée au Syndicat de Plaine Lafayette) sur une durée de 20 ans à un taux de 1,50% soit 50 611,83 €.
- Mise en place d'un comité de pilotage en charge de la gouvernance de la convention.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L 1331-10 du Code de la Santé,

**VU** l'arrêté interpréfectoral 38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1er janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

**VU** l'arrêté interpréfectoral 38-2018-08-10-007 (Isère) et 69-2018-07-31-011 (Rhône) portant dissolution du Syndicat Mixte pour l'exploitation de la station d'épuration de l'agglomération viennoise,

**VU** la délibération 8 relative aux modalités de répartition de l'actif et du passif du Syndicat Rhône Gier suite à sa réduction de périmètre,

**VU** la délibération du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la plaine de Lafayette du 3 mai 2018 relative à la répartition de l'actif et du passif du SYSTEPUR dans le cadre sa dissolution,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 27 juin 2018 relative aux modalités de de répartition de l'actif et du passif du SYSTEPUR,

**VU** l'avis de la commission assainissement du 18 octobre 2018,

**VU** l'avis du bureau communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les termes de la convention avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la plaine de Lafayette pour le déversement et le traitement des eaux usées domestiques à la station d'épuration de Vienne Sud.

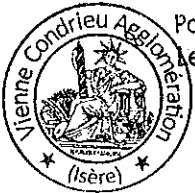
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 6 novembre 2018  
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 NOV, 2018  
et a été publiée le - 9 NOV, 2018

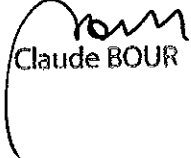
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR

